

XI. ANNEXES

ANNEXE A : REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

REGLEMENT TYPE

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux-ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Organisation d'un rallye pédestre (uniquement en marchant) en centre-ville d'Albi le 8 décembre 2018 de 14h à 17h. Le rallye se compose de 10 points de découverte dans le patrimoine albigeois.

Pour ce rallye, le départ / arrivée se fera « Place du Vigan, 81000 ALBI » devant le restaurant / brasserie, Le Pontié. Le départ du jeu est prévu à 14h00 pour l'ensemble des courses.

2 – Organisateur

Association : PHEZ JérémY, 40 rue des Camélias – 81120 Laboutarié, 06 58 08 44 20, <https://www.facebook.com/Fred.Bilotte/?fref=ts> (Association Loi 1901 « Uni pour l'autonomie »)

Organisateur : Mr Phez JérémY, 40rue des Camélais - 81120 Laboutarié 06 58 08 44 20
jeremy,phez@gmail.com

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégorie d'âge :

Pas de limite d'âge. Les mineurs doivent être accompagné d'un adulte.

b – Certificat médical :

Ce rallye pédestre ne nécessite pas de certificat médical.

c – Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 7 euros pour un adulte.
- 3 euros pour un enfant (obligatoirement accompagné d'au moins un adulte). Est considéré comme enfant, toutes les personnes ayant moins de 14 ans, à la date d'anniversaire, sur présentation d'un document d'identité.
- Il n'y a pas de tarif de groupe.

Les droits d'inscriptions sont payables en ligne sur le site Chronostart par carte bancaire. Le 8 décembre 2018, des inscriptions seront possibles sur place entre 10h et 13h30. Date de clôture des inscriptions le jeu : 04/12/2018 à 18h.

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

- 04/12/2018 à 18h pour le jeu.

e – Participants handisports

Selon la situation

Le parcours permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

f – Mineurs

Les participants qui sont mineurs à la date de clôture (inclusive) peuvent participer au jeu, accompagné d'un adulte.

g – Document de participation

Le ou les participants doivent conserver avec eux le cartons de jeu pour faire valoir leur résultat.

h – Matériel de sécurité

Aucun matériel de sécurité n'est requis, mis à part « un pull moche » pour se prêter au jeu.

i – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation pour cet événement, et ne prend pas en compte les certificats médicaux de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

j – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession d'inscription

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant le jeu. Toute personne disposant d'un droit d'accès au jeu (carton) acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le « carton » devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance a18112019393 souscrite auprès de : *Assurance Gan Barthe à Galliac (81600)*.

b – Assurance dommages corporels

Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de ce jeu peut les exposer.

6 – Règles sportives

Le jeu se déroule selon les règles définies par l'association « Uni Pour L'Autonomie ». Les règles seront rappelées scrupuleusement à tous les participants le jour de la course.

a – Jury

Il n'y a pas d'arbitre officiel sur notre événement. Aucune réclamation ne peut être faite auprès des organisateurs : Jérémy PHEZ, Romain ROUMEGOUX, Julien CALENS. Leurs décisions sont sans appel. Les « pull moche », personnes qui sont chargées de faire fonctionner le jeu seront jury du lieu et du jeu sur lequel ils sont positionnés. Leur décision est sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, n'est pas permise.

C – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour le jeu « Rallye du Pull Moche » est de 3h00. Passés ce délai, les participants seront considérés comme hors du jeu, ils pourront tenter de continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route, si les Pull Moche sont encore positionnés sur le lieu qui leur est attribué.

g – Chronométrage

Le jeu n'est pas chronométré.

7 – Classements et récompenses

a – Classements

Le participant ou l'équipe participante qui rapporte le plus de point sur la Place du Vigan avant 17h sera le vainqueur du jeu.

b – Récompenses

Pour le Rallye du Pull Moche, une seule grosse et belle récompense sera attribué au vainqueur du jeu.

c – Primes

Il n'y a pas de primes sur notre jeu.

d – Publication des résultat

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants (chronostart.fr, site Facebook « Uni Pour l'Autonomie » et « Albi Run Urbain », « Rallye du Pull Moche »).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime : pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr ; pour la page Chronostart, « Uni Pour l'Autonomie » et « Albi Run Urbain » en faire la demande directement à l'adresse électronique unipourlautonomie@gmail.com .

8 - Ravitaillements

Une collation sera offerte à tous les participants à l'arrivée, Place du Vigan, entre 17h00 et 18h.

9 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

Le jeu se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les participants devront marcher le maximum possible sur le trottoir et lorsque celui n'est pas accessible, il devra impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Le parcours emprunte des passages dans lieux historiques de la ville, lieux publics et privés ; chaque coureur s'engage à respecter les lieux, afin de ne pas avoir un comportement pouvant gêner le travail des salariés.

Le coureur s'engage à être respectueux des bénévoles qui œuvre à la mise ne place de ce Rallye.

En cas de non-respect à ces règles, le participant engage sa responsabilité et ne pourra en aucun cas mettre en cause l'organisation.

b – Sécurité des concurrents

10 bénévoles seront présents sur le parcours. Ce jeu n'étant pas une compétition aucun médecin ni signaleurs ne seront présents sur la route pour assurer la sécurité.

c – Entraide entre concurrents (trails)

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours à contacter au 18.

d – Stands de récupération

L'organisation ne prévoit pas de stand de récupération.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, et le participant ne pourra prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Avertissement : le présent bulletin type est destiné à fournir une trame minimum de ce qui devrait figurer sur un bulletin d'inscription.

Pour les inscriptions faites par internet, les signatures peuvent être remplacées par des cases à cocher

1 – Identité

Nom, prénom, date de naissance du concurrent.

2 – Certificat médical

Pas de certificat médical nécessaire à cette course.

3 – RALLYE

S'inscrit sur le rallye

Organisée par Uni pour l'autonomie le 8 décembre 2018

4 – Acceptation du règlement

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition, et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Signature

5 – Protection de la vie personnelle

Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation ni sur ceux des ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr ; pour la page Chronostart, « Uni Pour l'Autonomie » et « Albi Run Urbain » en faire la demande directement à l'adresse électronique unipourlautonomie@gmail.com .

Signature